



Strasbourg, le 3 mai 2004

Diffusion restreinte
CDL-JU(2004)042
Or. Fr./Angl.

EUROPEAN COMMISSION FOR DEMOCRACY THROUGH LAW
(VENICE COMMISSION)

Thésaurus systématique

Version 16

Applicable à partir du Bulletin 2004/2

1 JUSTICE CONSTITUTIONNELLE¹

- 1.1 Juridiction constitutionnelle²
 - 1.1.1 Statut et organisation
 - 1.1.1.1 Sources
 - 1.1.1.1.1 Constitution
 - 1.1.1.1.2 Loi organique
 - 1.1.1.1.3 Loi
 - 1.1.1.1.4 Règlement émanant du pouvoir exécutif
 - 1.1.1.1.5 Acte émanant de la juridiction³
 - 1.1.1.2 Autonomie
 - 1.1.1.2.1 Autonomie statutaire
 - 1.1.1.2.2 Autonomie administrative
 - 1.1.1.2.3 Autonomie financière
 - 1.1.2 Composition, recrutement et structure
 - 1.1.2.1 Nombre de membres
 - 1.1.2.2 Autorités de nomination
 - 1.1.2.3 Désignation des membres⁴
 - 1.1.2.4 Désignation du président⁵
 - 1.1.2.5 Division en chambres ou en sections
 - 1.1.2.6 Hiérarchie parmi les membres⁶
 - 1.1.2.7 Organes d'instruction⁷
 - 1.1.2.8 Personnel⁸
 - 1.1.3 Statut des membres de la juridiction
 - 1.1.3.1 Durée du mandat des membres
 - 1.1.3.2 Durée du mandat du président
 - 1.1.3.3 Privilèges et immunités
 - 1.1.3.4 Incompatibilités
 - 1.1.3.5 Statut disciplinaire
 - 1.1.3.6 Statut pécuniaire
 - 1.1.3.7 Fin des fonctions
 - 1.1.3.8 Membres à statut particulier⁹
 - 1.1.3.9 Statut du personnel¹⁰
 - 1.1.4 Rapports avec les autres institutions
 - 1.1.4.1 Chef de l'État¹¹
 - 1.1.4.2 Organes législatifs
 - 1.1.4.3 Organes exécutifs
 - 1.1.4.4 Juridictions

¹ Ce chapitre – comme le Thésaurus systématique en général - doit être utilisé de façon restrictive. Les mots-clés, qui y figurent, doivent être introduits uniquement si une question pertinente se pose. Ce chapitre ne sert donc pas à établir des statistiques, mais le lecteur du Bulletin ou l'utilisateur de la base CODICES doit y retrouver uniquement des décisions où le thème du mot-clé est traité dans la substance.

² Cour constitutionnelle ou instance équivalente (tribunal ou conseil constitutionnel, cour suprême, etc.).

³ Par exemple, règlement intérieur.

⁴ Y compris les conditions et les modalités de cette désignation (élection, nomination, etc.).

⁵ Y compris les conditions et les modalités de cette désignation (élection, nomination, etc.).

⁶ Vice-présidents, présidents de chambre, de section, etc.

⁷ Ministère public, auditorat, parquet, etc.

⁸ Greffiers, assistants, référendaires, secrétaires généraux, service d'étude, etc.

⁹ Par exemple, assesseurs, membres de droit.

¹⁰ Greffiers, assistants, référendaires, secrétaires généraux, service d'étude, etc.

¹¹ Y compris les questions de l'exercice intérimaire des fonctions du Chef d'État.

1.2 Saisine

- 1.2.1 Demande émanant d'une personne publique
 - 1.2.1.1 Chef de l'État
 - 1.2.1.2 Organes législatifs
 - 1.2.1.3 Organes exécutifs
 - 1.2.1.4 Organes d'autorités fédérées ou régionales
 - 1.2.1.5 Organes de la décentralisation par service
 - 1.2.1.6 Organe d'autonomie locale
 - 1.2.1.7 Procureur ou avocat général
 - 1.2.1.8 Médiateur
 - 1.2.1.9 États membres de l'Union européenne
 - 1.2.1.10 Institutions de l'Union européenne
 - 1.2.1.11 Autorités religieuses
- 1.2.2 Demande émanant d'une personne ou de groupements privés
 - 1.2.2.1 Personne physique
 - 1.2.2.2 Personne morale à but non lucratif
 - 1.2.2.3 Personne morale à but lucratif
 - 1.2.2.4 Partis politiques
 - 1.2.2.5 Syndicats
- 1.2.3 Saisine émanant d'une juridiction¹²
- 1.2.4 Autosaisine
- 1.2.5 Contrôle obligatoire¹³

1.3 Compétences

- 1.3.1 Étendue du contrôle
 - 1.3.1.1 Extension du contrôle¹⁴
- 1.3.2 Types de contrôle
 - 1.3.2.1 Contrôle *a priori*
 - 1.3.2.2 Contrôle *a posteriori*
 - 1.3.2.3 Contrôle abstrait
 - 1.3.2.4 Contrôle concret
- 1.3.3 Compétences consultatives
- 1.3.4 Types de contentieux
 - 1.3.4.1 Contentieux des libertés et droits fondamentaux
 - 1.3.4.2 Répartition des compétences entre les organes ou les pouvoirs de l'État¹⁵
 - 1.3.4.3 Répartition des compétences entre l'État et les entités fédérées ou régionales¹⁶
 - 1.3.4.4 Compétences des autorités locales¹⁷
 - 1.3.4.5 Contentieux électoral
 - 1.3.4.5.1 Élections présidentielles
 - 1.3.4.5.2 Élections législatives
 - 1.3.4.5.3 Élections régionales
 - 1.3.4.5.4 Élections locales
 - 1.3.4.5.5 Élections professionnelles
 - 1.3.4.5.6 Référendums et consultations populaires¹⁸
 - 1.3.4.6 Admissibilité des référendums et des consultations populaires¹⁹
 - 1.3.4.6.1 Référendum abrogatif

¹² Notamment les questions préjudicielles.

¹³ Acte dont le contrôle constitutionnel est légalement exigé.

¹⁴ Contrôle *ultra petita*, saisine d'office.

¹⁵ Répartition horizontale des compétences.

¹⁶ Répartition verticale des compétences, principalement dans le cadre des États à structure fédéralisée ou régionalisée.

¹⁷ Autorités décentralisées (communes, municipalités, provinces, etc).

¹⁸ Ce mot-clé concerne les décisions relatives à la procédure et aux résultats des référendums et des consultations populaires.

¹⁹ Ce mot-clé concerne les décisions précédant le référendum, notamment son admissibilité.

- 1.3.4.7 Contentieux répressif
 - 1.3.4.7.1 Interdiction des partis politiques
 - 1.3.4.7.2 Déchéance des droits civiques
 - 1.3.4.7.3 Déchéance des parlementaires
 - 1.3.4.7.4 *Impeachment*
- 1.3.4.8 Contentieux des conflits de juridiction
- 1.3.4.9 Contentieux de la régularité formelle des textes normatifs²⁰
- 1.3.4.10 Contentieux de constitutionnalité matérielle des textes normatifs
 - 1.3.4.10.1 Limites de la compétence législative
- 1.3.4.11 Contentieux de la révision constitutionnelle
- 1.3.4.12 Conflits de lois²¹
- 1.3.4.13 Interprétation universellement contraignante des lois
- 1.3.4.14 Répartition des compétences entre la Communauté et les États membres
- 1.3.4.15 Répartition des compétences entre les institutions de la Communauté
- 1.3.5 Objet du contrôle
 - 1.3.5.1 Traités internationaux
 - 1.3.5.2 Droit des Communautés européennes
 - 1.3.5.2.1 Droit primaire
 - 1.3.5.2.2 Droit dérivé
 - 1.3.5.3 Constitution²²
 - 1.3.5.4 Lois à valeur quasi-constitutionnelle²³
 - 1.3.5.5 Lois et autres normes à valeur législative
 - 1.3.5.5.1 Lois et autres normes en vigueur avant l'entrée en vigueur de la Constitution
 - 1.3.5.6 Décrets du chef de l'État
 - 1.3.5.7 Règlements à valeur quasi-législative
 - 1.3.5.8 Normes d'entités fédérées ou régionales
 - 1.3.5.9 Règlements d'assemblées parlementaires
 - 1.3.5.10 Règlements de l'exécutif
 - 1.3.5.11 Actes d'autorités décentralisées
 - 1.3.5.11.1 Décentralisation territoriale²⁴
 - 1.3.5.11.2 Décentralisation par services²⁵
 - 1.3.5.12 Décisions juridictionnelles
 - 1.3.5.13 Actes administratifs individuels
 - 1.3.5.14 Actes de gouvernement²⁶
 - 1.3.5.15 Carence d'acte du législateur ou de l'administration²⁷
- 1.4 Procédure
 - 1.4.1 Caractères généraux
 - 1.4.2 Procédure sommaire
 - 1.4.3 Délai d'introduction de l'affaire
 - 1.4.3.1 Délai de droit commun
 - 1.4.3.2 Délais exceptionnels
 - 1.4.3.3 Réouverture du délai
 - 1.4.4 Épuisement des voies de recours

²⁰ Examen des vices de procédure et de forme des lois, des règlements, notamment quant à la composition des assemblées, la régularité des votes, la compétence des autorités auteurs du règlement, etc. (les problèmes de répartition des compétences entre l'État et les entités fédérées ou régionales font l'objet du mot-clé 1.3.4.3).

²¹ Au sens du droit international privé.

²² Y compris les lois constitutionnelles.

²³ Par exemple, des lois organiques.

²⁴ Pouvoirs locaux, communes, municipalités, provinces, départements, etc.

²⁵ Ou décentralisation fonctionnelle (organismes publics à compétence déléguée).

²⁶ «*Political questions*».

²⁷ Inconstitutionnalité par omission.

- 1.4.5 Acte introductif
 - 1.4.5.1 Décision d'agir²⁸
 - 1.4.5.2 Signature
 - 1.4.5.3 Forme
 - 1.4.5.4 Annexes
 - 1.4.5.5 Notification
- 1.4.6 Moyens
 - 1.4.6.1 Délais
 - 1.4.6.2 Forme
 - 1.4.6.3 Moyens d'office
- 1.4.7 Pièces émanant des parties²⁹
 - 1.4.7.1 Délais
 - 1.4.7.2 Décision de déposer la pièce
 - 1.4.7.3 Signature
 - 1.4.7.4 Forme
 - 1.4.7.5 Annexes
 - 1.4.7.6 Notification
- 1.4.8 Instruction de l'affaire
 - 1.4.8.1 Enregistrement
 - 1.4.8.2 Notifications et publications
 - 1.4.8.3 Délais
 - 1.4.8.4 Procédure préliminaire
 - 1.4.8.5 Avis
 - 1.4.8.6 Rapports
 - 1.4.8.7 Preuves
 - 1.4.8.7.1 Mesures d'instruction
 - 1.4.8.8 Décision constatant la fin de l'instruction
- 1.4.9 Parties
 - 1.4.9.1 Qualité pour agir³⁰
 - 1.4.9.2 Intérêt
 - 1.4.9.3 Représentation
 - 1.4.9.3.1 Barreau
 - 1.4.9.3.2 Mandataire juridique extérieur au barreau
 - 1.4.9.3.3 Mandataire non avocat et non juriste
 - 1.4.9.4 Intervenants
- 1.4.10 Incidents de procédure
 - 1.4.10.1 Intervention
 - 1.4.10.2 Inscription de faux
 - 1.4.10.3 Reprise d'instance
 - 1.4.10.4 Désistement³¹
 - 1.4.10.5 Connexité
 - 1.4.10.6 Récusation
 - 1.4.10.6.1 Récusation d'office
 - 1.4.10.6.2 Récusation à la demande d'une partie
 - 1.4.10.7 Question préjudicielle à la Cour de Justice des Communautés européennes
- 1.4.11 Audience
 - 1.4.11.1 Composition de la formation de jugement
 - 1.4.11.2 Déroulement
 - 1.4.11.3 Publicité

²⁸ Pour les désistements, voir également 1.4.10.4.

²⁹ Mémoires, conclusions, notes, etc.

³⁰ Peut être utilisé en combinaison avec le chapitre 1.2 Saisine.

³¹ Pour le retrait de la décision d'agir, voir également 1.4.5.

- 1.4.11.4 Huis clos
- 1.4.11.5 Rapport
- 1.4.11.6 Avis
- 1.4.11.7 Exposés oraux des parties
- 1.4.12 Procédures particulières
- 1.4.13 Réouverture des débats
- 1.4.14 Frais de procédure³²
 - 1.4.14.1 Exonération des frais de justice
 - 1.4.14.2 Aide ou assistance judiciaire
 - 1.4.14.3 Dépens des parties
- 1.5 Décisions
 - 1.5.1 Délibéré
 - 1.5.1.1 Composition de la formation de jugement
 - 1.5.1.2 Présidence
 - 1.5.1.3 Mode de délibéré
 - 1.5.1.3.1 Quorum des présences
 - 1.5.1.3.2 Votes
 - 1.5.2 Motivation
 - 1.5.3 Forme
 - 1.5.4 Types
 - 1.5.4.1 Décisions de procédure
 - 1.5.4.2 Avis
 - 1.5.4.3 Constatation de constitutionnalité ou d'inconstitutionnalité³³
 - 1.5.4.4 Annulation
 - 1.5.4.4.1 Annulation par voie de conséquence
 - 1.5.4.5 Suspension
 - 1.5.4.6 Révision
 - 1.5.4.7 Mesures provisoires
 - 1.5.5 Opinions individuelles des membres
 - 1.5.5.1 Opinions convergentes
 - 1.5.5.2 Opinions dissidentes
 - 1.5.6 Prononcé et publicité
 - 1.5.6.1 Prononcé
 - 1.5.6.2 Publicité
 - 1.5.6.3 Huis clos
 - 1.5.6.4 Publication
 - 1.5.6.4.1 Publication au journal officiel
 - 1.5.6.4.2 Publication dans un recueil officiel
 - 1.5.6.4.3 Publications privées
 - 1.5.6.5 Presse
- 1.6 Effets des décisions
 - 1.6.1 Portée
 - 1.6.2 Fixation des effets par la juridiction
 - 1.6.3 Effet absolu
 - 1.6.3.1 Règle du précédent
 - 1.6.4 Effet relatif
 - 1.6.5 Effets dans le temps
 - 1.6.5.1 Entrée en vigueur de la décision
 - 1.6.5.2 Effet rétroactif (*ex tunc*)
 - 1.6.5.3 Limitation à l'effet rétroactif

³² Comprend frais de justice, dépenses, droits de timbres et avance des frais.

³³ Pour l'interprétation sous réserve, voir 2.3.2.

- 1.6.5.4 Effet *ex nunc*
- 1.6.5.5 Report de l'effet dans le temps
- 1.6.6 Exécution
 - 1.6.6.1 Organe chargé de veiller à l'exécution de la décision
 - 1.6.6.2 Astreinte
- 1.6.7 Influence sur les organes de l'État
- 1.6.8 Influence sur la vie des citoyens
- 1.6.9 Incidence sur d'autres procédures juridictionnelles
 - 1.6.9.1 Incidence sur des procès en cours
 - 1.6.9.2 Incidence sur des procès terminés

2 SOURCES DU DROIT CONSTITUTIONNEL

2.1 Catégories³⁴

2.1.1 Règles écrites

- 2.1.1.1 Règles nationales
 - 2.1.1.1.1 Constitution
 - 2.1.1.1.2 Lois et normes à valeur quasi-constitutionnelle³⁵
- 2.1.1.2 Règles nationales d'autres pays
- 2.1.1.3 Droit communautaire
- 2.1.1.4 Instruments internationaux
 - 2.1.1.4.1 Charte des Nations Unies de 1945
 - 2.1.1.4.2 Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948
 - 2.1.1.4.3 Convention européenne des Droits de l'Homme de 1950³⁶
 - 2.1.1.4.4 Convention relative au statut des réfugiés de 1951
 - 2.1.1.4.5 Charte sociale européenne de 1961
 - 2.1.1.4.6 Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966
 - 2.1.1.4.7 Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966
 - 2.1.1.4.8 Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969
 - 2.1.1.4.9 Convention américaine relative aux droits de l'homme de 1969
 - 2.1.1.4.10 Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981
 - 2.1.1.4.11 Charte européenne de l'autonomie locale de 1985
 - 2.1.1.4.12 Convention relative aux droits de l'enfant de 1989
 - 2.1.1.4.13 Conventions internationales régissant les relations diplomatiques et consulaires

2.1.2 Règles non écrites

- 2.1.2.1 Coutume constitutionnelle
- 2.1.2.2 Principes généraux du droit
- 2.1.2.3 Droit naturel

2.1.3 Jurisprudence

- 2.1.3.1 Jurisprudence interne
- 2.1.3.2 Jurisprudence internationale
 - 2.1.3.2.1 Cour européenne des Droits de l'Homme
 - 2.1.3.2.2 Cour de Justice des Communautés européennes
 - 2.1.3.2.3 Autres instances internationales
- 2.1.3.3 Jurisprudence étrangère

2.2 Hiérarchie

³⁴ Réservé uniquement aux questions d'applicabilité et non d'application.

³⁵ Ce mot-clé permet d'inclure les normes et principes d'un «bloc de constitutionnalité» élargi par rapport à la seule constitution (Déclarations de droits, Chartes fondamentales, etc).

³⁶ Y inclus ses protocoles.

- 2.2.1 Hiérarchie entre sources nationales et non nationales
 - 2.2.1.1 Traités et Constitutions
 - 2.2.1.2 Traités et actes législatifs
 - 2.2.1.3 Traités et autres actes de droit interne
 - 2.2.1.4 Convention européenne des Droits de l'Homme et Constitutions
 - 2.2.1.5 Convention européenne des Droits de l'Homme et actes de droit interne non constitutionnels
 - 2.2.1.6 Droit communautaire et droit national
 - 2.2.1.6.1 Droit communautaire primaire et Constitutions
 - 2.2.1.6.2 Droit communautaire primaire et actes de droit interne non constitutionnels
 - 2.2.1.6.3 Droit communautaire dérivé et Constitutions
 - 2.2.1.6.4 Droit communautaire dérivé et actes de droit interne non constitutionnels
- 2.2.2 Hiérarchie entre sources nationales
 - 2.2.2.1 Hiérarchie au sein de la Constitution
 - 2.2.2.1.1 Hiérarchie au sein des droits et libertés
 - 2.2.2.2 Constitution et autres sources de droit interne
- 2.2.3 Hiérarchie entre sources communautaires
- 2.3 Techniques de contrôle
 - 2.3.1 Technique de l'erreur manifeste d'appréciation
 - 2.3.2 Technique de la conformité ou interprétation sous réserve³⁷
 - 2.3.3 Intention de l'auteur de la norme contrôlée
 - 2.3.4 Interprétation analogique
 - 2.3.5 Interprétation logique
 - 2.3.6 Interprétation historique
 - 2.3.7 Interprétation littérale
 - 2.3.8 Interprétation systématique
 - 2.3.9 Interprétation téléologique

3 PRINCIPES GENERAUX

- 3.1 Souveraineté
- 3.2 République/Monarchie
- 3.3 Démocratie
 - 3.3.1 Démocratie représentative
 - 3.3.2 Démocratie directe
 - 3.3.3 Démocratie pluraliste³⁸
- 3.4 Séparation des pouvoirs
- 3.5 État social³⁹
- 3.6 Structure de l'État⁴⁰
 - 3.6.1 État unitaire

³⁷ Présomption de constitutionnalité, interprétation neutralisante, «double construction rule».

³⁸ Y compris le principe du multipartisme.

³⁹ Y compris le principe de la justice sociale.

⁴⁰ Voir aussi 4.8.

- 3.6.2 État reconnaissant des autonomies régionales
- 3.6.3 État fédéral
- 3.7 Relations entre l'État et les institutions religieuses et philosophiques⁴¹
- 3.8 Principes territoriaux
 - 3.8.1 Indivisibilité du territoire
- 3.9 État de droit
- 3.10 Sécurité juridique⁴²
- 3.11 Droits acquis
- 3.12 Clarté et précision de la norme
- 3.13 Légalité⁴³
- 3.14 *Nullum crimen, nulla poena sine lege*⁴⁴
- 3.15 Publicité des textes législatifs et réglementaires
 - 3.15.1 Nul n'est censé ignorer la loi
 - 3.15.2 Aspects linguistiques
- 3.16 Proportionnalité
- 3.17 Mise en balance des intérêts
- 3.18 Intérêt général⁴⁵
- 3.19 Marge d'appréciation
- 3.20 Raisonnabilité
- 3.21 Égalité⁴⁶
- 3.22 Interdiction de l'arbitraire
- 3.23 Équité
- 3.24 Loyauté à l'État⁴⁷
- 3.25 Économie de marché⁴⁸
- 3.26 Principes du droit communautaire
 - 3.26.1 Principes fondamentaux du Marché commun
 - 3.26.2 Effet direct⁴⁹
 - 3.26.3 Coopération loyale entre les institutions et les États membres

4 INSTITUTIONS

- 4.1 Constituant⁵⁰
 - 4.1.1 Procédure
 - 4.1.2 Limites des pouvoirs

⁴¹ Séparation de l'Église et de l'État, subventionnement et reconnaissance des cultes, laïcité, etc.

⁴² Y compris protection de la confiance et attentes légitimes.

⁴³ Principe selon lequel les actes infra-législatifs sont obligatoirement fondés sur et conformes à la loi.

⁴⁴ Légalité des délits et des peines.

⁴⁵ Y compris utilité publique.

⁴⁶ Seulement dans les cas où ce principe n'est pas appliqué en tant que droit fondamental.

⁴⁷ Y compris les questions de haute trahison.

⁴⁸ Y compris la prohibition des monopoles.

⁴⁹ Pour le principe de la primauté du droit communautaire, voir 2.2.1.6.

⁵⁰ Y compris l'organe responsable de la révision ou de l'amendement de la Constitution.

-
- 4.2 Symboles d'État
 - 4.2.1 Drapeau
 - 4.2.2 Fête nationale
 - 4.2.3 Hymne national
 - 4.2.4 Emblème
 - 4.2.5 Devise
 - 4.2.6 Capitale
 - 4.3 Langues
 - 4.3.1 Langue(s) officielle(s)
 - 4.3.2 Langue(s) nationale(s)
 - 4.3.3 Langue(s) régionale(s)
 - 4.3.4 Langue(s) minoritaire(s)
 - 4.4 Chef de l'État
 - 4.4.1 Pouvoirs
 - 4.4.1.1 Relations avec les organes législatifs⁵¹
 - 4.4.1.2 Relations avec les organes exécutifs⁵²
 - 4.4.1.3 Relations avec les organes juridictionnels⁵³
 - 4.4.1.4 Promulgation des lois
 - 4.4.1.5 Relations internationales
 - 4.4.1.6 Pouvoirs relatifs aux forces armées
 - 4.4.1.7 Médiation ou régulation
 - 4.4.2 Désignation
 - 4.4.2.1 Qualifications requises
 - 4.4.2.2 Incompatibilités
 - 4.4.2.3 Election directe
 - 4.4.2.4 Élection indirecte
 - 4.4.2.5 Succession héréditaire
 - 4.4.3 Mandat
 - 4.4.3.1 Entrée en fonctions
 - 4.4.3.2 Durée du mandat
 - 4.4.3.3 Incapacité
 - 4.4.3.4 Fin du mandat
 - 4.4.3.5 Restriction du nombre de mandats
 - 4.4.4 Statut
 - 4.4.4.1 Responsabilité
 - 4.4.4.1.1 Responsabilité juridique
 - 4.4.4.1.1.1 Immunité
 - 4.4.4.1.1.2 Responsabilité civile
 - 4.4.4.1.1.3 Responsabilité pénale
 - 4.4.4.1.2 Responsabilité politique
 - 4.5 Organes législatifs
 - 4.5.1 Structure⁵⁴
 - 4.5.2 Compétences⁵⁵
 - 4.5.2.1 Compétences liées aux traités internationaux
 - 4.5.2.2 Pouvoir d'investigation⁵⁶

⁵¹ Par exemple message présidentiel, demande de rediscussion de la loi, droit de veto législatif, dissolution.

⁵² Par exemple, désignation des membres du gouvernement, présidence du Conseil des ministres, contreseing.

⁵³ Par exemple, grâce.

⁵⁴ Bicaméralisme, monocamérisme, spécialisation d'une assemblée, etc.

⁵⁵ Y compris les compétences spécialisées de chaque organe législatif et les compétences réservés au législateur.

⁵⁶ Notamment commissions d'enquête.

- 4.5.2.3 Délégation à un autre organe législatif⁵⁷
- 4.5.2.4 Incompétence négative⁵⁸
- 4.5.3 Composition
 - 4.5.3.1 Élections
 - 4.5.3.2 Nomination
 - 4.5.3.3 Mandat de l'organe législatif
 - 4.5.3.3.1 Durée
 - 4.5.3.4 Mandat des membres
 - 4.5.3.4.1 Caractéristiques⁵⁹
 - 4.5.3.4.2 Durée
 - 4.5.3.4.3 Fin
- 4.5.4 Organisation⁶⁰
 - 4.5.4.1 Règlement interne
 - 4.5.4.2 Président
 - 4.5.4.3 Sessions⁶¹
 - 4.5.4.4 Commissions⁶²
- 4.5.5 Financement⁶³
- 4.5.6 Procédure d'élaboration des lois⁶⁴
 - 4.5.6.1 Initiative des lois
 - 4.5.6.2 Quorum
 - 4.5.6.3 Majorité requise
 - 4.5.6.4 Droit d'amendement
 - 4.5.6.5 Relations entre les chambres
- 4.5.7 Relations avec les organes exécutifs
 - 4.5.7.1 Questions au gouvernement
 - 4.5.7.2 Question de confiance
 - 4.5.7.3 Motion de censure
- 4.5.8 Relations avec organes juridictionnels
- 4.5.9 Responsabilité
- 4.5.10 Partis politiques
 - 4.5.10.1 Création
 - 4.5.10.2 Financement
 - 4.5.10.3 Rôle
 - 4.5.10.4 Interdiction
- 4.5.11 Statut des membres des organes législatifs⁶⁵
- 4.6 Organes exécutifs⁶⁶
 - 4.6.1 Hiérarchie
 - 4.6.2 Compétences
 - 4.6.3 Exécution des lois
 - 4.6.3.1 Compétence normative autonome⁶⁷
 - 4.6.3.2 Compétence normative déléguée
 - 4.6.4 Composition

⁵⁷ Pour la délégation des pouvoirs à un organe exécutif, voir mot-clé 4.6.3.2.

⁵⁸ Obligation du législateur d'aller au bout de ses compétences.

⁵⁹ Mandat représentatif/impératif.

⁶⁰ Présidence de l'assemblée, bureau, sections, commissions, etc.

⁶¹ Y compris les questions de convocation, durée, publicité et ordre du jour.

⁶² Notamment les questions de création, composition et mandat des commissions.

⁶³ Dotation, autres sources, etc.

⁶⁴ Pour la publication des lois voir 3.15.

⁶⁵ Notamment les incompatibilités survenant en cours de mandat, les immunités parlementaires, les éventuels privilèges de juridiction, etc. Pour les questions d'inéligibilité, voir mot-clé 4.9.5.

⁶⁶ Pour les pouvoirs locaux voir 4.8.

⁶⁷ Dérivée directement de la Constitution.

- 4.6.4.1 Nomination des membres
- 4.6.4.2 Élection des membres
- 4.6.4.3 Fin des fonctions
- 4.6.4.4 Statut des membres des organes exécutifs
- 4.6.5 Organisation
- 4.6.6 Relations avec les organes juridictionnels
- 4.6.7 Déconcentration⁶⁸
- 4.6.8 Décentralisation par service⁶⁹
 - 4.6.8.1 Universités
- 4.6.9 Fonction publique⁷⁰
 - 4.6.9.1 Conditions d'accès à la fonction publique
 - 4.6.9.2 Motifs d'exclusion
 - 4.6.9.2.1 Lustration⁷¹
 - 4.6.9.3 Rémunération
 - 4.6.9.4 Responsabilité personnelle
 - 4.6.9.5 Statut syndical
- 4.6.10 Responsabilité
 - 4.6.10.1 Responsabilité juridique
 - 4.6.10.1.1 Immunité
 - 4.6.10.1.2 Responsabilité civile
 - 4.6.10.1.3 Responsabilité pénale
 - 4.6.10.2 Responsabilité politique
- 4.7 Organes juridictionnels⁷²
 - 4.7.1 Compétences
 - 4.7.1.1 Compétence exclusive
 - 4.7.1.2 Compétence universelle
 - 4.7.1.3 Conflits de juridiction⁷³
 - 4.7.2 Procédure
 - 4.7.3 Décisions
 - 4.7.4 Organisation
 - 4.7.4.1 Membres
 - 4.7.4.1.1 Qualifications
 - 4.7.4.1.2 Nomination
 - 4.7.4.1.3 Élection
 - 4.7.4.1.4 Durée du mandat
 - 4.7.4.1.5 Fin des fonctions
 - 4.7.4.1.6 Statut
 - 4.7.4.1.6.1 Incompatibilités
 - 4.7.4.1.6.2 Discipline
 - 4.7.4.1.6.3 Inamovibilité
 - 4.7.4.2 Auxiliaires de la justice
 - 4.7.4.3 Ministère public⁷⁴
 - 4.7.4.3.1 Compétences
 - 4.7.4.3.2 Nomination

⁶⁸ Voir aussi 4.8.

⁶⁹ Octroi de compétences administratives à des personnes morales de droit public dotées d'une structure organisationnelle indépendante de l'autorité publique, mais contrôlées par elle. Pour d'autres organes exerçant des compétences administratives, voir aussi les mots-clés 4.6.7 et 4.13.

⁷⁰ Fonctionnaires, agents administratifs, etc.

⁷¹ Pratiques tendant à retirer de la fonction publique des fonctionnaires compromis par un régime totalitaire.

⁷² Autre que l'organe ayant rendu l'arrêt résumé ici.

⁷³ Conflits positifs et négatifs.

⁷⁴ Quelle que soit la branche du pouvoir étatique à laquelle appartient le ministère public.

- 4.7.4.3.3 Élection
- 4.7.4.3.4 Durée du mandat
- 4.7.4.3.5 Fin des fonctions
- 4.7.4.3.6 Statut
- 4.7.4.4 Langues
- 4.7.4.5 Greffe
- 4.7.4.6 Budget
- 4.7.5 Conseil supérieur de la magistrature ou organe équivalent⁷⁵
- 4.7.6 Relations avec les juridictions internationales
- 4.7.7 Juridiction suprême
- 4.7.8 Juridictions judiciaires
 - 4.7.8.1 Juridictions civiles
 - 4.7.8.2 Juridictions pénales
- 4.7.9 Juridictions administratives
- 4.7.10 Juridictions financières⁷⁶
- 4.7.11 Juridictions militaires
- 4.7.12 Juridictions d'exception
- 4.7.13 Autres juridictions
- 4.7.14 Arbitrage
- 4.7.15 Assistance et représentation des parties
 - 4.7.15.1 Barreau
 - 4.7.15.1.1 Organisation
 - 4.7.15.1.2 Compétences des organes
 - 4.7.15.1.3 Rôle des avocats
 - 4.7.15.1.4 Statut des avocats
 - 4.7.15.1.5 Discipline
 - 4.7.15.2 Assistance extérieure au barreau
 - 4.7.15.2.1 Conseillers juridiques
 - 4.7.15.2.2 Organismes d'assistance juridique
- 4.7.16 Responsabilité
 - 4.7.16.1 Responsabilité de l'État
 - 4.7.16.2 Responsabilité des magistrats
- 4.8 Fédéralisme, régionalisme et autonomie locale
 - 4.8.1 Entités fédérées⁷⁷
 - 4.8.2 Régions et provinces
 - 4.8.3 Municipalités⁷⁸
 - 4.8.4 Principes de base
 - 4.8.4.1 Autonomie
 - 4.8.4.2 Subsidiarité
 - 4.8.5 Fixation des limites territoriales
 - 4.8.6 Aspects institutionnels
 - 4.8.6.1 Assemblées délibératives
 - 4.8.6.1.1 Statut des membres
 - 4.8.6.2 Exécutif
 - 4.8.6.3 Juridictions
 - 4.8.7 Aspects budgétaires et financiers
 - 4.8.7.1 Financement
 - 4.8.7.2 Mécanismes de distribution des ressources financières de l'État

⁷⁵ Haut Conseil de la Justice, Judicial Service Commission, etc.

⁷⁶ Cela comprend la Cour des Comptes en tant qu'elle exerce une fonction juridictionnelle.

⁷⁷ Voir aussi 3.6.

⁷⁸ Y compris d'autres unités d'autonomie locale.

- 4.8.7.3 Budget
- 4.8.7.4 Mécanismes de solidarité
- 4.8.8 Répartition des compétences
 - 4.8.8.1 Principes et méthodes
 - 4.8.8.2 Mise en œuvre
 - 4.8.8.2.1 Répartition *ratione materiae*
 - 4.8.8.2.2 Répartition *ratione loci*
 - 4.8.8.2.3 Répartition *ratione temporis*
 - 4.8.8.2.4 Répartition *ratione personae*
 - 4.8.8.3 Contrôle
 - 4.8.8.4 Coopération
 - 4.8.8.5 Relations internationales
 - 4.8.8.5.1 Conclusion des traités
 - 4.8.8.5.2 Participation aux organisations internationales ou à leurs organes
- 4.9 Élections et instruments de démocratie directe⁷⁹
 - 4.9.1 Commission électorale⁸⁰
 - 4.9.2 Référendums et autres instruments de démocratie directe
 - 4.9.3 Mode de scrutin⁸¹
 - 4.9.4 Circonscriptions électorales
 - 4.9.5 Éligibilité⁸²
 - 4.9.6 Représentation de minorités
 - 4.9.7 Opérations préliminaires
 - 4.9.7.1 Listes électorales
 - 4.9.7.2 Cartes d'électeur
 - 4.9.7.3 Enregistrement des partis et des candidats⁸³
 - 4.9.7.4 Bulletin de vote⁸⁴
 - 4.9.8 Propagande et campagne électorale⁸⁵
 - 4.9.8.1 Financement de la campagne
 - 4.9.8.2 Dépenses électorales
 - 4.9.8.3 Protection des sigles
 - 4.9.9 Opérations de vote
 - 4.9.9.1 Bureaux de vote
 - 4.9.9.2 Isoirs
 - 4.9.9.3 Déroulement du scrutin⁸⁶
 - 4.9.9.4 Contrôle de l'identité des électeurs
 - 4.9.9.5 Modalité d'enregistrement des votants⁸⁷
 - 4.9.9.6 Expression du suffrage⁸⁸
 - 4.9.9.7 Modalités du vote⁸⁹
 - 4.9.9.8 Dépouillement
 - 4.9.9.9 Procès-verbaux
 - 4.9.9.10 Seuil minimum de participation
 - 4.9.9.11 Annonce des résultats

⁷⁹ Voir aussi mots-clés 5.3.41 et 5.2.1.4.

⁸⁰ Organes de contrôle et de supervision.

⁸¹ Proportionnel, majoritaire, préférentiel, uninominal, etc.

⁸² Pour les questions relevant de droits fondamentaux voir 5.3.41.2.

⁸³ Pour la création des partis, voir 4.5.10.1.

⁸⁴ Par exemple, noms des partis, ordre de présentation, sigle, emblème ou question dans un référendum.

⁸⁵ Tracts, lettres, presse, radio-télévision, affiches, investitures, etc.

⁸⁶ Impartialité des autorités électorales, incidents, troubles à l'ordre public.

⁸⁷ Emargements, tamponnages, etc.

⁸⁸ Par exemple, en personne, par procuration, par correspondance, par voie électronique.

⁸⁹ Par exemple, panachage, vote nominatif, tête de liste, vote blanc.

-
- 4.10 Finances publiques
 - 4.10.1 Principes
 - 4.10.2 Budget
 - 4.10.3 Comptes
 - 4.10.4 Monnaie
 - 4.10.5 Banque centrale
 - 4.10.6 Institutions de contrôle⁹⁰
 - 4.10.7 Fiscalité
 - 4.10.7.1 Principes
 - 4.10.8 Biens de l'État
 - 4.10.8.1 Privatisation
 - 4.11 Forces armées, forces de l'ordre et services de renseignement
 - 4.11.1 Armée
 - 4.11.2 Forces de police
 - 4.11.3 Services de renseignement
 - 4.12 Médiateur⁹¹
 - 4.12.1 Nomination
 - 4.12.2 Garanties d'indépendance
 - 4.12.2.1 Durée du mandat
 - 4.12.2.2 Incompatibilités
 - 4.12.2.3 Immunités
 - 4.12.2.4 Indépendance financière
 - 4.12.3 Compétences
 - 4.12.4 Organisation
 - 4.12.5 Relations avec le chef de l'État
 - 4.12.6 Relations avec les organes législatifs
 - 4.12.7 Relations avec les organes exécutifs
 - 4.12.8 Relations avec les institutions de contrôle financier⁹²
 - 4.12.9 Relations avec les organes juridictionnels
 - 4.12.10 Relations avec les autorités fédérées ou régionalisées
 - 4.13 Autorités administratives indépendantes⁹³
 - 4.14 Activités et missions assignées à l'État par la Constitution⁹⁴
 - 4.15 Exercice de fonctions publiques par des organisations privées
 - 4.16 Relations internationales
 - 4.16.1 Transfert de compétences aux institutions internationales
 - 4.17 Union européenne
 - 4.17.1 Structure institutionnelle
 - 4.17.1.1 Parlement européen
 - 4.17.1.2 Conseil
 - 4.17.1.3 Commission
 - 4.17.1.4 Cour de justice des Communautés européennes⁹⁵

⁹⁰ Par exemple, la Cour des Comptes.

⁹¹ *Ombudsman*, commissaire parlementaire, défenseur du peuple, commission des droits de l'homme, etc.

⁹² Par exemple, la Cour des Comptes.

⁹³ Octroi des compétences administratives à des personnes morales de droit public situées en dehors de la hiérarchie administrative traditionnelle. Voir aussi 4.6.8.

⁹⁴ *Staatszielbestimmungen*.

⁹⁵ Uniquement les aspects institutionnels: les questions de procédure, juridiction, composition, etc., sont traitées dans le chapitre 1.

- 4.17.2 Répartition des compétences entre la Communauté et les États membres
- 4.17.3 Répartition des compétences entre les institutions de la Communauté
- 4.17.4 Procédure normative

4.18 État d'urgence et pouvoirs d'urgence⁹⁶

5 DROITS FONDAMENTAUX⁹⁷

5.1 Problématique générale

- 5.1.1 Bénéficiaires ou titulaires des droits
 - 5.1.1.1 Nationaux
 - 5.1.1.1.1 Nationaux domiciliés à l'étranger
 - 5.1.1.2 Citoyens de l'Union européenne et assimilés
 - 5.1.1.3 Étrangers
 - 5.1.1.3.1 Réfugiés et demandeurs d'asile
 - 5.1.1.4 Personnes physiques
 - 5.1.1.4.1 Mineurs⁹⁸
 - 5.1.1.4.2 Incapables
 - 5.1.1.4.3 Détenus
 - 5.1.1.4.4 Militaires
 - 5.1.1.5 Personnes morales
 - 5.1.1.5.1 Personnes morales de droit privé
 - 5.1.1.5.2 Personnes morales de droit public
- 5.1.2 Effets
 - 5.1.2.1 Effets verticaux
 - 5.1.2.2 Effets horizontaux⁹⁹
- 5.1.3 Limites et restrictions¹⁰⁰
 - 5.1.3.1 Droits non-limitables
 - 5.1.3.2 Clause de limitation générale/spéciale
 - 5.1.3.3 Contrôle *a posteriori* de la limitation
- 5.1.4 Situations d'exception¹⁰¹

5.2 Égalité

- 5.2.1 Champ d'application
 - 5.2.1.1 Charges publiques¹⁰²
 - 5.2.1.2 Emploi
 - 5.2.1.2.1 Droit privé
 - 5.2.1.2.2 Droit public
 - 5.2.1.3 Sécurité sociale
 - 5.2.1.4 Élections
- 5.2.2 Critères de différenciation
 - 5.2.2.1 Sexe
 - 5.2.2.2 Race
 - 5.2.2.3 Origine nationale ou ethnique
 - 5.2.2.4 Citoyenneté ou nationalité¹⁰³
 - 5.2.2.5 Origine sociale

⁹⁶ État de guerre, loi martiale, catastrophe naturelle etc.; pour les questions de droits de l'homme, voir aussi le mot-clé 5.1.3.1.

⁹⁷ Aspects positifs et négatifs.

⁹⁸ Pour les droits de l'enfant voir 5.3.44

⁹⁹ Problème de la «*Drittwirkung*».

¹⁰⁰ Les critères de limitation aux droits de l'homme (légalité, but légitimé/intérêt général et proportionnalité) sont indexés au chapitre 3.

¹⁰¹ Comprend les questions de la suspension des droits. Voir aussi 4.18.

¹⁰² Impôts et autres devoirs vis-à-vis de l'État.

¹⁰³ La qualité d'être ressortissant d'un État.

- 5.2.2.6 Religion
- 5.2.2.7 Age
- 5.2.2.8 Handicap physique ou mental
- 5.2.2.9 Opinions ou appartenance politiques
- 5.2.2.10 Langue
- 5.2.2.11 Orientation sexuelle
- 5.2.2.12 État civil¹⁰⁴
- 5.2.3 Discrimination positive
- 5.3 Droits civils et politiques
 - 5.3.1 Droit à la dignité
 - 5.3.2 Droit à la vie
 - 5.3.3 Interdictions de la torture et des traitements inhumains et dégradants
 - 5.3.4 Droit à l'intégrité physique et psychique
 - 5.3.4.1 Traitements et expériences scientifiques et médicaux
 - 5.3.5 Liberté individuelle¹⁰⁵
 - 5.3.5.1 Privation de liberté
 - 5.3.5.1.1 Arrestation¹⁰⁶
 - 5.3.5.1.2 Mesures non pénales
 - 5.3.5.1.3 Détention provisoire
 - 5.3.5.1.4 Mise en liberté conditionnelle
 - 5.3.5.2 Interdiction du travail forcé ou obligatoire
 - 5.3.6 Liberté de mouvement¹⁰⁷
 - 5.3.7 Droit à l'émigration
 - 5.3.8 Droit à la citoyenneté ou à la nationalité
 - 5.3.9 Droit de séjour¹⁰⁸
 - 5.3.10 Liberté du domicile et de l'établissement
 - 5.3.11 Droit d'asile
 - 5.3.12 Droit à la sécurité
 - 5.3.13 Garanties de procédure, droits de la défense et procès équitable
 - 5.3.13.1 Champ d'application
 - 5.3.13.1.1 Procédure constitutionnelle
 - 5.3.13.1.2 Procédure civile
 - 5.3.13.1.3 Procédure pénale
 - 5.3.13.1.4 Procédure administrative contentieuse
 - 5.3.13.1.5 Procédure administrative non contentieuse
 - 5.3.13.2 Recours effectif
 - 5.3.13.3 Accès aux tribunaux¹⁰⁹
 - 5.3.13.3.1 *Habeas corpus*
 - 5.3.13.4 Double degré de juridiction¹¹⁰
 - 5.3.13.5 Effet suspensif du recours
 - 5.3.13.6 Droit d'être entendu
 - 5.3.13.7 Droit de participer à la procédure¹¹¹
 - 5.3.13.8 Droit à la consultation du dossier
 - 5.3.13.9 Publicité des débats

¹⁰⁴ Par exemple discrimination entre personnes célibataires et personnes mariées.

¹⁰⁵ Ce mot-clé vise aussi la «liberté personnelle» Il devrait comprendre, par exemple, les contrôles d'identité, les fouilles corporelles, l'arrestation administrative.

¹⁰⁶ Garde à vue, mesures policières.

¹⁰⁷ Comprend les questions liées à l'octroi d'un passeport ou d'autres documents de voyage.

¹⁰⁸ Peut comprendre des questions de déportation et d'extradition.

¹⁰⁹ Inclut le droit au juge prévu par la loi; pour les questions relatives à l'établissement de juridictions d'exception, voir aussi le mot-clé 4.7.12.

¹¹⁰ Ce mot-clé vise le droit à un recours juridictionnel.

¹¹¹ Comprend le droit de participer à l'audience.

- 5.3.13.10 Participation de jurés
- 5.3.13.11 Publicité des jugements
- 5.3.13.12 Droit à la notification de la décision
- 5.3.13.13 Délai raisonnable
- 5.3.13.14 Indépendance¹¹²
- 5.3.13.15 Impartialité
- 5.3.13.16 Interdiction de la *reformatio in pejus*
- 5.3.13.17 Légalité des preuves
- 5.3.13.18 Motivation
- 5.3.13.19 Égalité des armes
- 5.3.13.20 Principe du contradictoire
- 5.3.13.21 Langues
- 5.3.13.22 Présomption d'innocence
- 5.3.13.23 Droit de garder le silence
 - 5.3.13.23.1 Droit de ne pas s'incriminer soi-même
 - 5.3.13.23.2 Droit de ne pas incriminer son conjoint/les parents proches
- 5.3.13.24 Droit d'être informé des raisons de la détention
- 5.3.13.25 Droit d'être informé de l'accusation
- 5.3.13.26 Droit de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de l'affaire
- 5.3.13.27 Droit à l'assistance d'un avocat
 - 5.3.13.27.1 Droit à la couverture des frais de l'assistance judiciaire
- 5.3.13.28 Droit d'interroger les témoins
- 5.3.14 *Ne bis in idem*
- 5.3.15 Droits des victimes d'infractions pénales
- 5.3.16 Principe de l'application de la loi la plus favorable
- 5.3.17 Droit à la réparation des dommages causés par la puissance publique
- 5.3.18 Liberté de conscience¹¹³
- 5.3.19 Liberté d'opinion
- 5.3.20 Liberté des cultes
- 5.3.21 Liberté d'expression¹¹⁴
- 5.3.22 Liberté de la presse écrite
- 5.3.23 Droits relatifs aux médias audiovisuels et aux autres modes de communication de masse
- 5.3.24 Droit à l'information
- 5.3.25 Droit à la transparence administrative
 - 5.3.25.1 Droit d'accès aux documents administratifs
- 5.3.26 Service national¹¹⁵
- 5.3.27 Liberté d'association
- 5.3.28 Liberté de réunion
- 5.3.29 Droit de participer à la vie publique
 - 5.3.29.1 Droit aux activités politiques
- 5.3.30 Droit de résistance
- 5.3.31 Droit à l'honneur et à la réputation
- 5.3.32 Droit à la vie privée
 - 5.3.32.1 Protection des données à caractère personnel
- 5.3.33 Droit à la vie familiale¹¹⁶
 - 5.3.33.1 Filiation
 - 5.3.33.2 Succession

¹¹² Y compris la récusation du juge.

¹¹³ Ce mot-clé comprend notamment la liberté religieuse, essentiellement en ses aspects individuels. Ses expressions collectives sont appréhendées sous le mot-clé «Liberté des cultes».

¹¹⁴ Ce mot-clé comprend aussi le droit de communiquer librement une information.

¹¹⁵ Milice, objection de conscience, etc.

¹¹⁶ Les aspects de l'usage du nom sont traités soit ici, soit sous «Droit à la vie privée».

- 5.3.34 Droit au mariage
 - 5.3.35 Inviolabilité du domicile
 - 5.3.36 Inviolabilité des communications
 - 5.3.36.1 Correspondance
 - 5.3.36.2 Communications téléphoniques
 - 5.3.36.3 Communications électroniques
 - 5.3.37 Droit de pétition
 - 5.3.38 Non rétroactivité de la loi
 - 5.3.38.1 Loi pénale
 - 5.3.38.2 Loi civile
 - 5.3.38.3 Droit social
 - 5.3.38.4 Loi fiscale
 - 5.3.39 Droit de propriété¹¹⁷
 - 5.3.39.1 Expropriation
 - 5.3.39.2 Nationalisation
 - 5.3.39.3 Autres limitations
 - 5.3.39.4 Privatisation
 - 5.3.40 Liberté de l'emploi des langues
 - 5.3.41 Droits électoraux
 - 5.3.41.1 Droit de vote
 - 5.3.41.2 Droit d'être candidat¹¹⁸
 - 5.3.41.3 Liberté de vote
 - 5.3.41.4 Scrutin secret
 - 5.3.42 Droits en matière fiscale
 - 5.3.43 Droit au libre épanouissement de la personnalité
 - 5.3.44 Droits de l'enfant
 - 5.3.45 Protection des minorités ou des personnes appartenant à des minorités
- 5.4 Droits économiques, sociaux et culturels
- 5.4.1 Liberté de l'enseignement
 - 5.4.2 Droit à l'enseignement
 - 5.4.3 Droit au travail
 - 5.4.4 Liberté de choix de la profession¹¹⁹
 - 5.4.5 Liberté d'exercice d'une activité lucrative
 - 5.4.6 Liberté du commerce et de l'industrie
 - 5.4.7 Protection des consommateurs
 - 5.4.8 Liberté contractuelle
 - 5.4.9 Droit d'accès aux fonctions publiques
 - 5.4.10 Droit de grève
 - 5.4.11 Liberté syndicale¹²⁰
 - 5.4.12 Droit à la propriété intellectuelle
 - 5.4.13 Droit au logement
 - 5.4.14 Droit à la sécurité sociale
 - 5.4.15 Droit aux allocations de chômage
 - 5.4.16 Droit à la retraite
 - 5.4.17 Droit à des conditions de travail justes et convenables
 - 5.4.18 Droit à un niveau de vie suffisant

¹¹⁷ Y compris les questions de réparation.

¹¹⁸ Pour les aspects institutionnels voir 4.9.5.

¹¹⁹ Ce mot-clé vise aussi la «liberté du travail».

¹²⁰ Comprend les droits des particuliers relatifs aux syndicats, les droits des syndicats et le droit de conclure des accords collectifs en matière de travail.

- 5.4.19 Droit à la santé
- 5.4.20 Droit à la culture
- 5.4.21 Liberté scientifique
- 5.4.22 Liberté artistique

5.5 Droits collectifs

- 5.5.1 Droit à l'environnement
- 5.5.2 Droit au développement
- 5.5.3 Droit à la paix
- 5.5.4 Droit à l'autodétermination
- 5.5.5 Droits des peuples autochtones, droits ancestraux